



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Ouverture de la session

NFSDU/41 CRD 1

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

Quarante et unième session

Düsseldorf, Allemagne

24 - 29 novembre 2019

Répartition des Compétences

entre l'Union Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur  
de la Commission du Codex Alimentarius

Point de l'ordre du jour	Objet	Document de référence
1	Adoption de l'ordre du jour  <a href="#">Compétence Etats membres.</a> <a href="#">Vote Etats membres.</a> <sup>1</sup>	CX/NFSDU 19/41/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou de ses organes subsidiaires  <b>QUESTIONS DEMANDANT UNE ACTION</b>  <i>Soixante-dix-septième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius -Définition de la biofortification</i> <a href="#">Compétence partagée.</a> <a href="#">Vote Union européenne.</a>  <i>Cinquante et unième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA)- Dispositions relatives aux additifs alimentaires et limites maximales des normes CXS 181-1991 et CXS 203 -1995</i> <a href="#">Compétence Union européenne.</a> <a href="#">Vote Union européenne.</a>  <i>Quarantième session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) -Confirmation des méthodes d'analyse et des plans d'échantillonnage figurant dans les normes du Codex</i> <a href="#">Compétence partagée.</a> <a href="#">Vote Etats membres.</a>	CX/NFSDU 19/41/2
3.1.	Matters of Interest Arising from FAO and WHO  <a href="#">Compétence partagée.</a> <a href="#">Vote Etats membres.</a>	CX/NFSDU 19/41/3
3.2.	Background document JEMNU Nitrogen to protein conversions factors for soy-based and milk-based ingredients used in infant formula and follow-up formula <a href="#">Compétence Union européenne.</a> <a href="#">Vote Union européenne.</a>	

<sup>1</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

3.3	Background document Nitrogen and protein content measurement and nitrogen to protein conversion factors for dairy soy protein-based foods: a systematic review and modelling analysis <a href="#">Compétence Union européenne.</a> <a href="#">Vote Union européenne.</a>	
4	Révision de la Norme pour les préparations de suite (CXS 156-1987)	
4a)	Projet de champ d'application, description des produits et étiquetage pour les préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge (à l'étape 6)  - Observations en réponse à la CL 2019/77-NFSDU	REP19/NFSDU, Annexe II  CX/NFSDU 19/41/4 4b
4b)	Facteurs essentiels de composition des préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge et des [produits] pour enfants en bas âge (maintenu à l'étape 7)	REP19/NFSDU, Annexe II
4c)	Avant-projet de définition du produit et étiquetage des [produits] pour enfants en bas âge (à l'étape 4)	REP19/NFSDU, Annexe IV
4d)	Avant-projet de préparations de suite destinées aux nourrissons du deuxième âge et les [produits] destinés aux enfants en bas âge (à l'étape 4)  - Observations en réponse à la CL 2019/78-NFSDU  <a href="#">Compétence Union européenne.</a> <a href="#">Vote Union européenne.</a>	CX/NFSDU 19/41/5  CX/NFSDU 19/41/5 Add.1
5	Aliments thérapeutiques prêts à l'emploi	
5a)	Avant-projet de lignes directrices pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (à l'étape 4)	REP19/NFSDU, Annexe V
5b)	Section 5.2.2 (additifs alimentaires) et section 6.2 (protéines)  - Observations en réponse à la CL 2019/79-NFSDU  <a href="#">Compétence Union européenne.</a> <a href="#">Vote Union européenne.</a>	CX/NFSDU 19/41/6  CX/NFSDU 19/41/6-Add.1
6	Acides gras trans (AGT)	
6a)	Avant-projet sur l'allégation « sans » acides gras trans (maintenu à l'étape 4)	REP19/NFSDU, Annexe VII
6b)	Document de discussion sur les possibilités de gestion des risques pour la réduction des AGT  <a href="#">Compétence Union européenne.</a> <a href="#">Vote Union européenne.</a>	CX/NFSDU 19/41/7
7	Avant-projet de définition de la biofortification (à l'étape 4)  <a href="#">Compétence partagée.</a> <a href="#">Vote Union européenne.</a>	REP19/NFSDU, Annexe VI
8	Document de discussion sur VNR-R pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge  <a href="#">Compétence Union européenne.</a> <a href="#">Vote Union européenne.</a>	CX/NFSDU 19/41/8 9
9	Additifs alimentaires	
9a)	Mécanisme / cadre pour l'examen de la justification technologique des additifs alimentaires	REP19/NFSDU, Annexe VIII
9b)	Alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires	CX/NFSDU 19/41/9

	<p><b>des normes du CCNFSDU avec la NGAA</b></p> <p><b>Compétence Union européenne.</b> <b>Vote Union européenne.</b></p>	
10	<p><b>Mécanisme d'établissement de priorités pour une meilleure gestion des travaux du CCNFSDU</b></p> <p><b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Etats membres.</b></p>	<b>CX/NFSDU 19/41/10</b>
11	<p><b>Document de travail concernant les directives harmonisées sur les probiotiques destinés à une utilisation dans les aliments et les compléments alimentaires</b></p> <p><b>Compétence Union européenne.</b> <b>Vote Union européenne.</b></p>	<b>CX/NFSDU 19/41/11</b>
12	<p><b>Document de travail sur les directives générales pour l'établissement de profils nutritionnels</b></p> <p><b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Union européenne.</b></p>	<b>CX/NFSDU 19/41/12</b>
13	<p><b>Autres questions et travaux futurs</b></p> <p><i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités. (Document non disponible).</i></p>	
14	<p><b>Date et lieu de la prochaine session</b></p> <p><b>Compétence Etats membres.</b> <b>Vote Etats membres.</b></p>	
15	<p><b>Adoption du rapport</b></p> <p><b>Compétence Etats membres.</b> <b>Vote Etats membres.<sup>2</sup></b></p>	

<sup>2</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.